

Conditions générales de vente

Les présentes conditions règlent les rapports entre l'établissement et les personnes le fréquentant. Elles tiennent lieu de Règlement intérieur en complément du Règlement de vie Scolaire remis à l'étudiant le jour de son arrivée. Elles sont susceptibles de modifications, lesquelles ne sont applicables qu'aux inscriptions postérieures à celles-ci.

Toute inscription à un cours d'Inflexyon implique l'acceptation sans réserve de ces conditions générales de vente.

INFLEXYON

Inflexyon est un Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé Hors Contrat, Récépissé N°70 du 17 octobre 2008, conformément aux Articles L731-3 et L731-4 du Code de l'Education. Son numéro d'établissement au Répertoire RAMSESE de l'Education Nationale est : 0694114X.

En tant qu'Etablissement Recevant du Public de Type R-5^e Catégorie (2^o Groupe), il est en parfaite conformité avec les règles de Sécurité associées à son activité.

INSCRIPTION :

La pré-inscription est formalisée par une demande d'inscription remplie (validée par notre document de confirmation) et le paiement d'un acompte. Il est possible de s'inscrire par Internet, par correspondance à l'aide de la fiche d'inscription présente dans le livret de l'étudiant ou directement à l'école.

L'inscription ne devient définitive qu'après règlement de la totalité des frais de scolarité, au plus tard le premier jour des cours.

Cas particulier des étudiants « au pair » : Il leur est demandé de régler les deux premiers mois et les frais de dossier à l'inscription et il leur est laissé la possibilité de régler ensuite mensuellement leur scolarité avec une anticipation d'un mois, ou alors de déposer l'ensemble des chèques couvrant leur scolarité. Tout étudiant de moins de 18 ans doit joindre à son formulaire d'inscription une autorisation parentale déchargeant Inflexyon de toute responsabilité.

ADMISSION & ORGANISATION DES COURS :

Les étudiants peuvent commencer les cours quand ils le souhaitent, sauf les débutants complets et les niveaux A1 qui se doivent de respecter les dates mensuelles de sessions présentées sur le site Internet et le livret. De même les étudiants qui souhaitent un logement ne peuvent y être admis en dehors de leurs dates d'inscription avec une tolérance nécessaire de 48H. Toutefois nous conseillons fortement à tout étudiant de suivre dans la mesure du possible le calendrier d'Inflexyon. Le non respect de ces dates et les complications tant logistiques que pédagogiques que cela pourrait entraîner est le seul fait de la décision volontaire de l'étudiant.

Un à trois Tests de Placement sont effectués entre la préinscription et le premier jour des cours, par correspondant et en vis-à-vis si nécessaire.

Le nombre minimum pour maintenir un cours collectif est de 3 étudiant. En dessous il correspond à un cours particulier et cela réduit le crédit-temps de cours restant. 1 leçon particulière consomme 2 leçons collectives.

L'école sera fermée les jours fériés. Si aucune activité n'est proposée ce jour là, un tarif spécial sera proposé pour les étudiants restant moins de 6 semaines.

TARIFS :

Les tarifs indiqués pour nos programmes sont des prix nets et comprennent :

- les frais pédagogiques,
- la mise à disposition des équipements spécifiques.

Ils n'incluent ni les manuels, ni les activités complémentaires telles que les excursions, ni les frais occasionnés par les activités pédagogiques telles que les visites culturelles (entrées de musées, bus, métro...).

Les frais de dossiers, de logement et de pick-up donnent lieu à un tarif spécifique. Les frais de dossier et de logement ne sont pas remboursables.

Les frais de dossier ouvre droits à tous les avantages annexes d'un étudiant à Inflexyon : dvdthèque et bibliothèque, accès au foyer, wifi dans l'école, aide pour toutes les démarches administratives et assistance générale dans sa vie quotidienne cours particuliers à tarifs préférentiels, conseils des professeurs hors cours.

MOYENS DE PAIEMENT :

Vous pouvez payer soit en espèces, soit par chèque, Chèque international libellé en euros, soit par Carte Bleue / carte de crédit, soit par virement bancaire en euros sur notre compte dont les références figurent dans nos documents d'information(nous envoyer alors impérativement une photocopie lisible de l'ordre de virement). Veuillez noter que les éventuels frais bancaires sur les virements ou les chèques sont à votre charge, que l'utilisation de la Carte Bleue s'accompagne de frais de l'ordre de 1% du montant total payé par ce moyen.

ANNULATION, MODIFICATION ET REPORT, ABSENCE OU ARRET EN COURS DE SESSION :

Passé le délai légal de rétractation, il n'y a pas de remboursement possible hors situations décrites ci-dessous. Toute session commencée est due.

-Annulation avant le début des cours : nous remboursons l'intégralité de l'acompte sauf les frais de dossier et de recherche de logement si l'annulation a lieu plus d'un mois avant le début des cours, nous gardons en sus 50% de l'acompte si elle a lieu à plus de 15 jours et sa totalité si elle intervient à moins de 15 jours (sauf demande d'inscription effectuée dans un délai inférieurs à ceux-ci). Dans le cas d'une demande de réservation de logement, si l'annulation se fait à 15 jours ou moins de la date d'arrivée prévue, l'équivalent d'un mois de loyer sera retenu sur le remboursement.

Enfin dans le cas d'un étudiant ayant sollicité un Visa Etudiant, aucun remboursement ne peut-être fait sauf dans le cas d'un refus administratif du Visa, justifié par un document officiel de l'Ambassade ou du Consulat. De même si l'étudiant ne se présente pas à l'école, n'est pas assidu ou décide sans justification majeure de quitter l'école où d'arrêter les cours, aucun remboursement ne sera possible et Inflexyon se verra dans l'obligation de déclarer cette absence à la Préfecture. En outre l'étudiant qui s'inscrit au cours d'Inflexyon et nécessite un visa, reconnaît s'être informé au préalable des conditions de délivrance des différents visa qu'il sollicite, et des obligation liées à son entrée en France (Tant sur les aspects financiers, que médicaux et sur les assurances nécessaires). Aucun remboursement ne sera possible en raison d'un manquement de l'étudiant à ces obligations de procédure.

- Après le début des cours : aucun remboursement ne peut être effectué, excepté en cas de « force majeure » (raison médicale justifiée par un certificat traduit par un traducteur assermenté, liste des traducteurs assermentés de Lyon disponible sur simple demande), les obligations professionnelles ou éducatives ne sont pas comprises comme des cas de force majeure. Dans un cas de force majeure, 10 % du montant des cours restant seront retenus pour frais d'annulation. Toute session commencée est due entièrement.

Si le remboursement n'est pas accepté d'autres solutions de rattrapage des cours peuvent être envisagées au cas par cas sur demande de l'étudiant.

- L'assiduité est le premier engagement de l'étudiant, son absence n'ouvre pas droit à remboursement. Cependant dans le cadre d'un étudiant en visa long séjour (6 mois et plus) il est possible d'obtenir 2 périodes de vacances de deux semaines consécutives. Si cette demande est faite au moment de la pré-inscription, les dates de vacances seront prises en compte dans le certificat d'inscription et la réservation de logement. Après validation de la pré-inscription, l'étudiant est en mesure de prendre des vacances mais sans modification possible des dates de cours et donc de visa ni de la réservation du logement. Pour les étudiants ne nécessitant pas de visa long séjour il est tout à fait possible de prendre les vacances qu'ils souhaitent, le tarif étant calculé au nombre de semaines prises.

- L'étudiant peut reporter une fois son cours avant le début de celui-ci s'il prévient Inflexyon plus de 15 jours avant le début de son cours. Ce report doit être motivé et demandé par écrit, et ne peut être placé à plus de six mois de la date initiale d'inscription. L'étudiant qui demande un visa doit faire ses démarches auprès de l'Ambassade au moins un mois avant la date de départ souhaité, aucun report ne peut-être accepté pour délais d'obtention du visa si l'étudiant n'a pas bien organisé son voyage, ni respecté le rythme imposé par ce type de procédure.

- Aucun autre type de report de cours ne sera accepté, excepté en cas de « force majeure » (raison médicale justifiée comme ci-dessus). Les cours manqués par les étudiants Au Pair en raison de leurs obligations familiales peuvent être rattrapés soit après, soit avant l'absence prévue mais toujours dans la durée maximum de l'inscription. En effet prendre des cours de français est une obligation légale du statut Au Pair. Hormis cette exception qui ouvre droit à des tarifs préférentiels, les étudiants Au Pair jouissent des mêmes droits et devoirs que les autres étudiants.

- Un étudiant peut modifier son inscription s'il le souhaite, pour une inscription supérieure en durée et en budget à son inscription initiale.

- Les cours ne peuvent en aucun cas être cédés à un autre étudiant.

- Inflexyon se réserve le droit d'annuler un cours. Les participants seront avertis dans les meilleurs délais et seront intégralement remboursés.

ASSURANCES :

Inflexyon souscrit aux diverses assurances nécessitées par son activité.

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont à la charge de l'étudiant, qui doit souscrire lui-même une assurance personnelle couvrant les risques inhérents au voyage et au séjour. Des informations sur les différents types d'assurances sont disponibles à l'accueil de l'école.

SANCTION DU STAGE :

Une attestation d'études mentionnant l'intitulé de la formation, ses dates de début et de fin et

le niveau atteint par l'étudiant suivant le CECRL et faisant apparaître les 5 compétences, est délivrée à l'issue de la formation sur demande, si l'étudiant a été présent à au moins 70% de ses cours. Cette attestation contient un relevé individuel de notes (dont une partie dépend de la réalisation par l'étudiant des évaluations mensuelles) et d'assiduité.

DISCIPLINE

En cas de comportement déplacé de l'étudiant, de manquement aux Conditions Générales de Vente ou au Règlement de vie Scolaire, Inflexyon se réserve le droit d'interrompre sans préavis et sans remboursement sa scolarité.

HEBERGEMENT

A sa demande, Inflexyon aide l'étudiant dans sa recherche d'un logement et dans toutes les démarches relatives à ce logement (Attestation, allocations si éligible, etc...). Inflexyon n'est que mandataire et ne peut être tenu responsable des éventuels désagréments rencontrés dans ce domaine. Nous essayons de trouver un logement le plus proche possible des vœux de l'étudiant sans obligation de résultat. Dans la mesure du possible l'étudiant doit arriver un samedi et partir un vendredi, ou un dimanche pour un samedi suivant le type de logement souhaité.

Après son arrivée, si l'étudiant n'est pas satisfait de son logement et si son insatisfaction se fonde sur des motifs réels et sérieux il pourra sans frais supplémentaire changer de logement après un délai d'un mois pour les étudiants qui restent deux mois minimum. L'étudiant qui souhaite prolonger son logement doit le signaler un mois à l'avance, et dans tous les cas cette prolongation ne peut dépasser la durée de sa scolarité. Une recherche de logement entraîne des frais de logement facturés seulement si le logement est trouvé par Inflexyon.

DROIT D'ACCÈS AUX FICHIERS INFORMATISÉS & DROIT D'IMAGE

Selon l'Art 27 de la loi 78.17 dite loi informatique et liberté, les informations communiquées nous sont nécessaires et peuvent être utilisées en fonction de nos besoins. Un droit d'accès et de rectification vous est accordé en vous adressant à la Direction.

INFLEXYON peut être amenée à prendre des photos des étudiants afin de les utiliser pour illustrer une brochure, une publicité ou son site Internet, sauf avis contraire de l'étudiant. Cet avis devra nous être notifié par écrit, au plus tard lors de l'inscription.

LITIGES/RECLAMATIONS :

Seule la Direction de l'école fait autorité dans la décision de remboursement ou de récupération des cours non suivis. Toutefois l'étudiant dispose d'un formulaire de réclamation concernant tous les aspects de sa scolarité dans son livret d'accueil qu'il peut soit transmettre directement à l'accueil, soit déposer plus anonymement dans une boîte dédiée. Un reçu signé par la direction de sa réclamation lui sera transmis à sa demande.

Toute inscription implique l'acceptation de ces conditions générales de vente. En cas de litige, seuls les tribunaux de Lyon sont compétents.